



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 17 février 2026

NO 10

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Dossier des repas de 16 km

Bonjour à toutes et à tous,

Concernant le dossier des repas de 16 km, nous vous informons qu'un grief a officiellement été déposé. Nous continuerons de recueillir vos refus jusqu'au 28 février.

Passée cette date, nous vous demandons de ne plus soumettre de nouvelles demandes à vos gestionnaires. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution des procédures juridiques liées à ce dossier.

Cordialement,

Stéphane Collin
Directeur aux griefs